Envoyé en préfecture le 11/10/2024 Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le





## DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation: 1er octobre 2024 Séance du Conseil Municipal: 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD -Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN -Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES -Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD (sauf à la délibération 33) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés: Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES

Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD

Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE

Nombre de conseillers en exercice: 33 Nombre de conseillers présents :

28 à la délibération 33

Nombre de conseillers votants : 33

31 à la délibération 33

Secrétaire de séance : Fabrice ABRAHAM

## 7- RETRAIT DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR

La Ville des Herbiers dispose d'un budget principal et de budgets annexes. Le budget principal est doté d'un compte de trésorerie (compte 515) auquel sont rattachés les budgets sans autonomie financière alors que le budget annexe « réseau de chaleur », doté de la simple autonomie financière, dispose de son propre compte de trésorerie.

Depuis le 1er septembre 2024, la gestion des deux réseaux de chaleur de la Ville des Herbiers est regroupée dans un même contrat de délégation de service public. Or, en cas de regroupement de mode de gestion déléguée, l'absence d'autonomie financière et la présence d'un compte de liaison 451 entre le budget annexe et le budget principal deviennent possibles. Aussi, dans un souci de gestion optimale de ses ressources, la Ville des herbiers souhaite le retrait de l'autonomie financière du budget annexe « réseau de chaleur » à compter de l'exercice 2025.

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID: 085-218501096-20241007-2024OCTDEL7-DE

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération n°9 du 2 juillet 2012 portant création du budget annexe « Réseau de chaleur », Vu la délibération n°13 du 11 décembre 2023 autorisant le regroupement des budgets annexes « Réseau de chaleur » et « Chaufferie bois de la Tibourgère »,

Vu l'instruction M4,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-ville du 18 septembre 2024,

Vu le rapport de Jean-Marie GIRARD,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- autorise la transformation du budget rattaché avec autonomie financière « réseau de chaleur » en budget annexe sans autonomie financière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- autorise Monsieur le Maire ou la conseillère déléguée à signer toutes les pièces nécessaires

Fabrice ABRAHAM Secrétaire de séance

Transmis en Préfecture le : 11 OCT. 2024

Publié électroniquement le : 11 OCT. 2024

Pour copie conforme, Christophe HOGARD Maire